

CONSIGNES

Collecte des plastiques agricoles

La collecte s'effectue entre 6h et 19h.

Pour être ramassés, les plastiques agricoles doivent être placés dans un sac de plastique. Ces sacs doivent <u>obligatoirement</u>:

- Être placés en **bordure de rue** (dans votre entrée de cour) et bien **visibles**;
- Être en polyéthylène transparent;
- Avoir des dimensions maximales de 112 x 160 x 68 cm (43 x 61 x 26 po);
- Être d'un poids raisonnable qui permet de les lever à la main facilement.

Ce type de sacs est généralement vendu dans les coopératives agricoles.

Pour être ramassés et recyclés, les plastiques doivent être exempts de paille et de toute autre saleté. Les cordes et filets sont interdits.



Sac transparent obligatoire



Pas de corde ou filet



Pas de sac surdimensionné



SECOUEZ ET ENSACHEZ

